

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024

Del2024-10-34.2

Date de la convocation : 8 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. - JURINE T. – PALLUAT DE BESSET D. – REBOUX A.– THIVOLET D. – VIAL F.– BARROUX V. – MOREL P. - TRICAUD M.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur VERCHERAND P.

ABSENT : Messieurs DUINAT J. – RICO S.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame TRICAUD Magali

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE
DEPARTEMENTALE 2025 :**

Monsieur le Maire présente :

- Un devis pour le sablage de la façade de l'Eglise pour un montant de 7 763 € HT ;
- Un devis pour la porte d'entrée de la garderie qui doit être changée impérativement pour un montant de 2 626 € HT
- Un devis pour l'installation de moustiquaires à la Boulangerie (demandée par l'inspection sanitaire) pour un montant de 972 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention au titre de l'enveloppe de solidarité départementale 2025, pour aider au financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité départementale 2025 pour aider aux travaux de sablage de l'Eglise, de changement de la porte d'entrée de la garderie et d'installation de moustiquaires aux fenêtres de la Boulangerie ;**
- **Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier ;**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20241018-DEL2024-10-34-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

- L'autorise à signer toutes les pièces y afférant.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 18 octobre 2024

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE

La secrétaire de séance,
Magali TRICAUD



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Magali TRICAUD".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20241018-DEL2024-10-34-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024